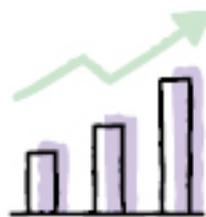


Avril 2025



UNE PUBLICATION  
DE L'OBSERVATOIRE  
DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET  
SOLIDAIRE DE  
NORMANDIE



## NOTE DE **CONJONCTURE**

Tendances, analyses et  
évolutions économiques  
en Normandie



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire de Normandie

Les publications  
de l'OBSERVATOIRE

# Conjoncture régionale



Représentant **plus de 133 000 salariés**, soit environ **15 % de l'emploi salarié privé**, la Normandie est la **7ème région française** en ce qui concerne le poids de l'ESS dans l'emploi local.

Comme à l'échelle nationale et partout ailleurs, l'ESS constitue un secteur majeur du développement et de la cohésion des territoires.

Cette publication de l'observatoire régional de l'ESS propose une analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire en 2024. Cette note vise à identifier les facteurs de la croissance de l'activité des entreprises de l'ESS, eu égard de l'évolution de l'emploi et des établissements dans les principaux secteurs d'activités et familles juridiques.

## Note méthodologique

Les chiffres valorisés dans cette note par l'Observatoire Régional de l'ESS en Normandie, sont issus des données de l'Urssaf.

Les données présentées couvrent le champ des établissements employeurs du secteur privé cotisant à l'Urssaf. Sont donc exclus, les établissements relevant du secteur public, du régime agricole (affiliés à la MSA) et les particuliers employeurs.

L'effectif salarié correspond au nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Les données

sur les évolutions et les soldes nets d'emplois sont calculées en glissement annuel

Le périmètre des structures de l'ESS est construit à partir des catégories juridiques appartenant aux différentes familles de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Les données ne permettent pas d'inclure les sociétés commerciales de l'ESS qui respectent les conditions prévues dans la Loi ESS de 2014, et qui appartiennent de fait, aussi à l'ESS.

## Note de précaution

Contrairement à la note de conjoncture 2022, et à compter la publication 2023, les séries d'effectifs salariés intègrent les apprentis qui étaient auparavant exclus des données Urssaf. En conséquence, l'évolution des effectifs salariés est revue à la hausse (aussi, certaines variations déjà apparues dans la note de conjoncture 2022 peuvent légèrement différer).

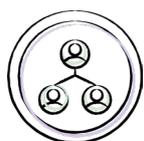
Aussi, les données URSSAF de cette note sont des données corrigées. Ainsi, des variations statistiques de cette note de conjoncture peuvent ne pas correspondre à des variations apparues dans des précédentes notes de conjoncture. En effet, l'URSSAF opère des corrections rétroactives sur l'ensemble de ces données.

## Les chiffres clés dans l'ESS en Normandie



**10 090**

établissements



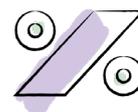
**133 468**

salarié.es  
dont 95 814 EQTP



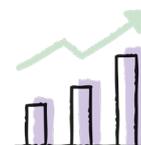
**11,5 %**

de l'ensemble  
de l'économie



**3,3**

milliards d'€  
de rémunérations  
brutes



**+0,4 %**

de l'emploi  
dans l'ESS

# I. Tendance de l'économie sociale et solidaire

	1er trimestre 2024	2ème trimestre 2024	3ème trimestre 2024	4ème trimestre 2024
ESS	+ 0,5 %	+ 0,4 %	+ 1,5 %	+ 0,4 %
Privé Hors ESS	+ 0,6 %	- 0,2 %	+ 0,1 %	0,0 %
<b>Total secteur privé</b>	<b>+ 0,63 %</b>	<b>- 0,11 %</b>	<b>+ 0,25 %</b>	<b>+ 0,04 %</b>

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie d'après Urssaf

Après avoir fortement rebondi en 2021 et maintenu une bonne dynamique de création d'emplois en 2022, la **croissance de l'emploi ESS reste positive** mais semble connaître un essoufflement et **elle ralentit à +0,4 %** après une augmentation de +1,5 % au 3<sup>ème</sup> trimestre.

La trajectoire de **croissance des effectifs de l'ESS en Normandie semble donc se stabiliser** autour de +0,5 % (avec un pic au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024) comparativement à l'année précédente aux mêmes périodes.

Le pic de croissance au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, spécifique à l'ESS, s'explique ici par une stagnation inédite en T3 2023. Dès lors la simple reprise de l'emploi sur cette période en 2024 entraîne une croissance davantage significative.

Si l'ESS semble rentrée dans une phase de stagnation de l'emploi depuis le T2 2023, il convient tout de même de

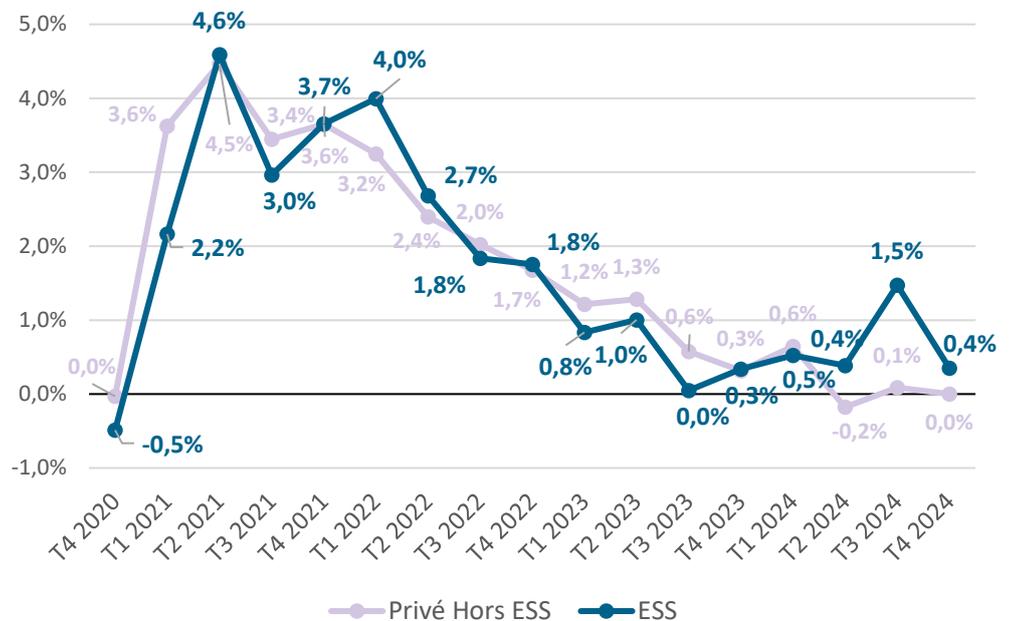
souligner que la **continuité de la croissance**, même moins importante **permet à l'emploi ESS d'atteindre un niveau jamais atteint** même avant Covid.

La croissance suivant la crise sanitaire s'est donc inscrite dans la durée. Au total l'ESS a généré **368 emplois supplémentaires** en 2024.

À partir du **deuxième trimestre 2024**, la **croissance de l'emploi est plus forte dans l'ESS** que dans le privé hors ESS.

La croissance des effectifs du privé hors ESS est plus lente, signe que l'économie française a continué de croître à un rythme très modéré avec notamment une consommation des ménages en stagnation depuis la fin 2022 et un indice du climat de l'emploi (96,5) en-dessous de sa moyenne de longue période (100).

**Graphique 1** : Taux de croissance de l'emploi par trimestre en glissement annuel dans l'ESS et dans le privé hors ESS



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie d'après Urssaf



**+ 368**

(solde net d'emploi dans l'ESS entre fin 2023 et fin 2024)

En comparaison d'une même période de l'année à l'autre, les **effectifs salariés ont augmenté sans interruption** depuis la sortie de crise.

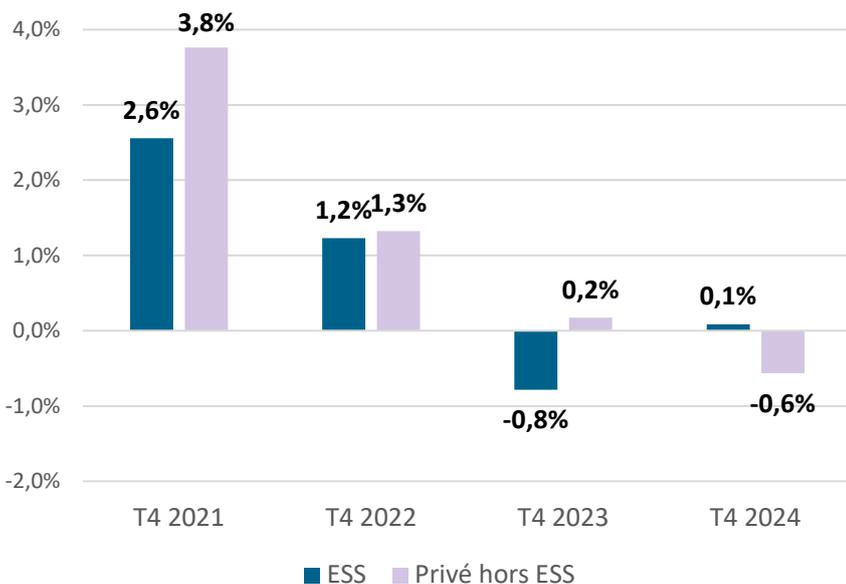
Si la tendance est plutôt à une stagnation, la **dynamique positive de l'emploi perdure au-delà de la période de sortie de crise**. Ainsi, depuis décembre 2020, l'emploi au sein de l'ESS a bondi de +6,2 %.

Autre observation, en valeurs brutes, **l'emploi au sein de l'ESS est toujours plus important au deuxième trimestre de l'année** (1<sup>er</sup> avril – 30 juin).

Cela s'explique notamment par la **saisonnalité de certains emplois** et par des **contrats spécifiques** (notamment le cas dans le secteur culturel).

## II. Une concentration du nombre d'établissements employeurs

**Graphique 2** : Évolution annuelle du nombre d'établissements dans l'ESS et le reste de l'économie privée



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie d'après Urssaf

L'évolution du nombre d'établissements employeurs dans l'ESS semble désormais retrouver une **situation de stagnation** (+0,1 % au quatrième trimestre 2024 en glissement annuel – c'était -0,3 % au T1 2024, -0,7 % au T2 et +0,1 % au T3).

Si la dynamique reste légèrement positive au deuxième semestre 2024, la **croissance demeure inférieure** à celle des **emplois ESS** sur la même période, étant révélateur d'une **tendance à la concentration de l'emploi**.

Rappelons que la reprise de la croissance suite à la crise sanitaire s'était traduite par l'augmentation inédite du nombre d'établissements employeurs dans l'ESS.

Mais, de manière générale, depuis 2015 la tendance était surtout à une baisse du nombre d'établissements employeurs dans l'ESS.

## III. Évolution des salaires : enjeu de la prise en compte de l'inflation

Le salaire moyen par tête (SMPT) dans l'ESS, **augmente de +3,0 %** entre les quatrième trimestres 2023 et 2024, en Normandie.

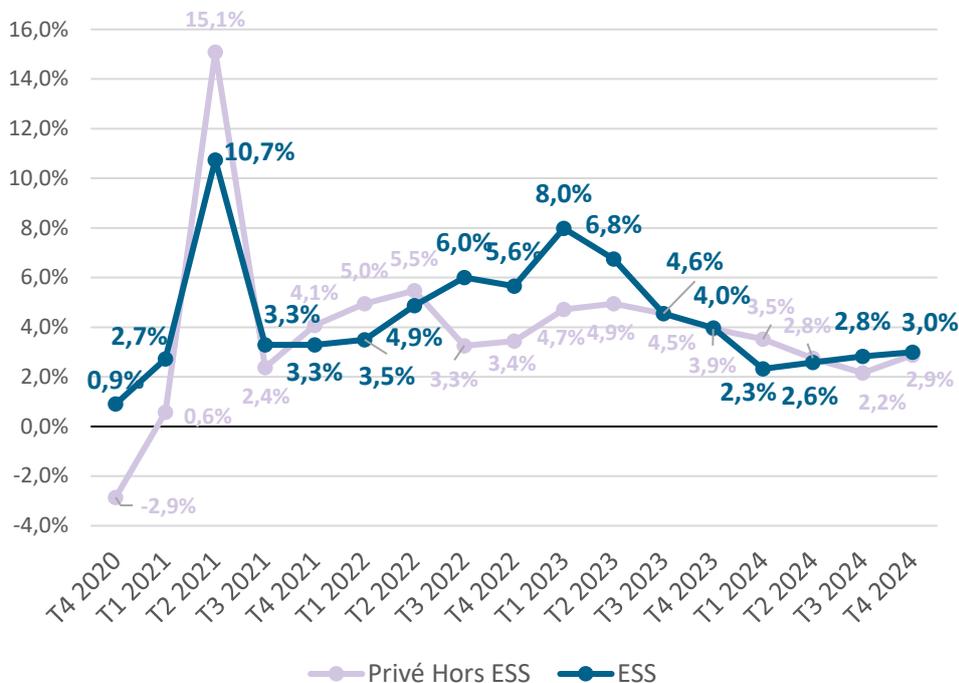
L'évolution annuelle du SMPT dans l'ESS en Normandie est, sur les **deux derniers trimestres de l'année 2024 légèrement supérieure** au SMPT du privé hors ESS.

En sortie de crise Covid, le SMPT avait connu une croissance très importante, due à une très forte baisse pendant la crise sanitaire.

En 2024, la croissance du SMPT est moins importante que les années précédentes. Ce **ralentissement de la croissance aux trois premiers trimestres 2024**, peut s'expliquer, au moins en partie, par l'absence de revalorisation exceptionnelle du SMIC (en dehors du celle du 1<sup>er</sup> janvier) entre mai 2023 et novembre 2024.

Il convient aussi de rappeler que la **dynamique du SMPT** est étroitement liée à l'évolution de l'**Indice des Prix à la Consommation (IPC)**.

**Graphique 3** : Taux de croissance du salaire moyen par tête par trimestre en glissement annuel dans l'ESS et dans le privé hors ESS



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie d'après Urssaf

Généralement, quel que soit le secteur de l'économie, la hausse des prix à la consommation se répercute sur les salaires (notamment sur les bas salaires – très présents dans l'ESS – via les revalorisations automatiques du SMIC et par effet de diffusion sur les autres salaires).

Si l'évolution du salaire moyen par tête, semble souvent et simplement accompagner la hausse de l'inflation sur la même période, en 2024, la croissance du SMPT en Normandie est supérieure de 1 point à la hausse de l'IPC à l'échelle nationale.

La Banque de France prévoit une baisse de l'IPC en 2025 et 2026, et il convient de souligner que les évolutions nationales moyennes considérées ne rendent donc pas compte dans le détail de différences territoriales françaises.

Seules les coopératives (qui avaient connu une croissance

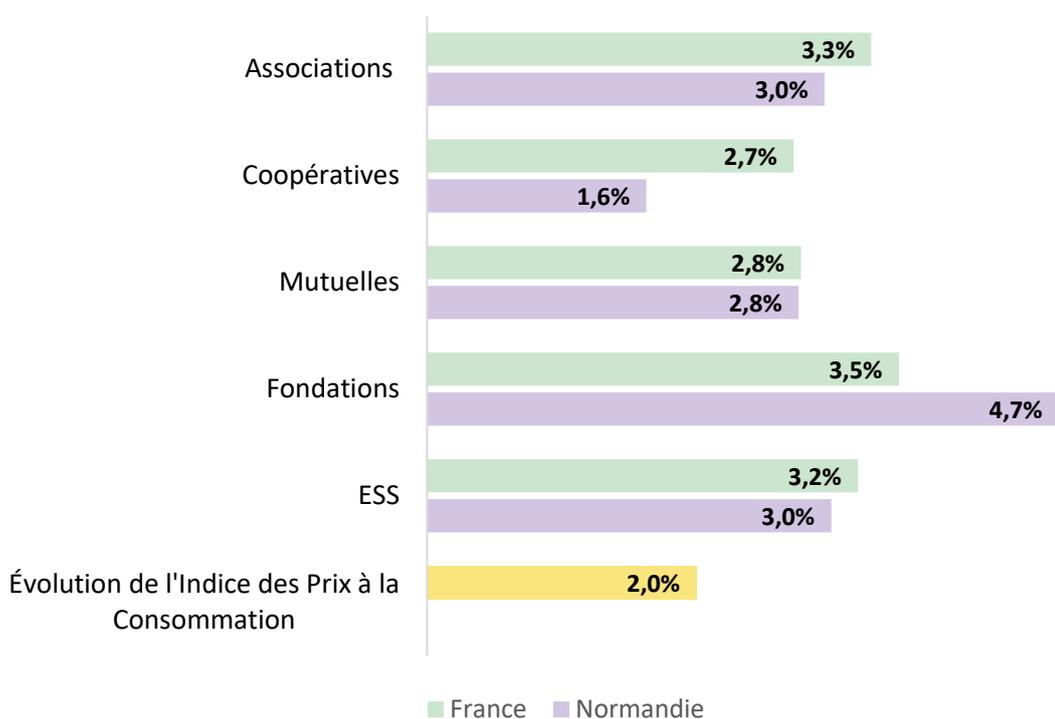
importante en 2023 : +4,30 %) connaissent une évolution de -0,4 points inférieurs à l'IPH sur l'année 2024.

Les associations, qui avaient connu une hausse importante des SMPT en sortie de crise – en raison notamment des bas salaires existant dans cette famille – connaissent en 2024 une évolution de 1 point supérieur à l'inflation (+3,0 % en Normandie).

Les mutuelles, disposant des SMPT les plus élevés connaissent une évolution de +2,8 %.

Les fondations, qui en sortie de crise sanitaire, avaient bénéficié de la revalorisation des bas salaires des métiers de la santé et du médico-social, puis une croissance plus modérée en 2023 (+2,3 %) car inférieure à l'inflation sur la même période, retrouvent une dynamique très importante en 2024 (+4,7 %).

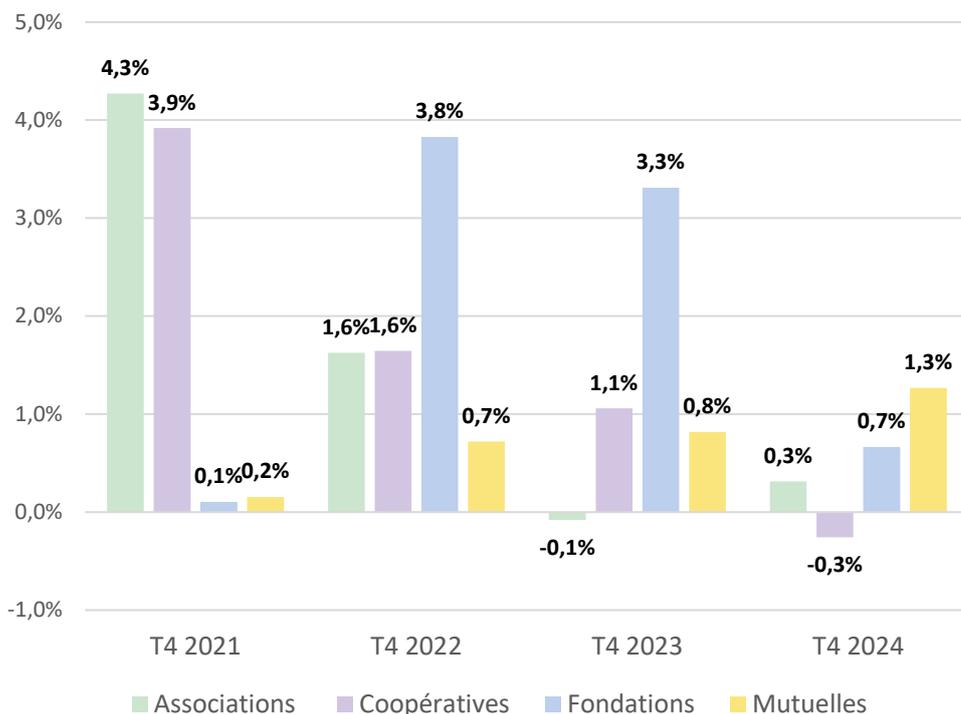
**Graphique 4** : Évolution annuelle du salaire moyen par tête selon les familles juridiques



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie d'après Urssaf

## IV. Les mutuelles continuent de croître, les autres familles se stabilisent

**Graphique 5** : Évolution annuelle de l'emploi dans les familles de l'ESS



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie d'après Urssaf

La **plus forte variation** relative des effectifs correspond à celle des **mutuelles** employeuses (+1,3 %). Le nombre d'établissements des mutuelles qui avait diminué en 2023, remonte en 2024 (+0,8 %).

L'**emploi des mutuelles d'activités financières et assurances**, ainsi que celles pour la **santé humaine augmente** (respectivement +1,0 % et +3,7 %), tandis que l'emploi de celles pour l'action sociale et hébergement médico-social baisse (-1,6 %).

Les **fondations**, seule famille de l'ESS à n'avoir été que relativement impactée par la crise sanitaire, en raison notamment du besoin d'emploi dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale (très présents dans cette famille juridique et très sollicités durant la crise sanitaire), **continuent leur progression quasi-ininterrompue** de l'emploi depuis 2010. Même si la dynamique de l'emploi est bien **moins importante qu'aux 4<sup>ème</sup> trimestres 2022 et 2023**, la croissance reste positive (+0,7 %). D'autant plus que sur **l'année 2024**, la **progression d'emplois a été continue** sur l'ensemble des trimestres (+2,3 % en T1, +2,6 % en T2, +3,2 % en T3). Au sein des fondations, la croissance de leurs emplois peut être aussi liée à la transformation d'associations en fondations.

Les **associations** retrouvent une **dynamique positive** en cette année 2024 (bien que légère : +0,3 %). Cette **tendance est à tempérer au sein de certains secteurs**. On observe un **regain** au sein des associations de **l'action sociale** (+1,6 %) après deux premiers trimestres marqués par des baisses d'effectifs (-2,3 % et -1,2 %). L'emploi au

sein de l'hébergement médico-social augmente sur l'ensemble de l'année (+ 2,1% en T1, +2,4 % en T2, +3,1 % en T3, +0,4 % en T4). En revanche, **le secteur culturel** qui avait maintenu une bonne dynamique sur les trois premiers trimestres 2024 (+5,7 % au T1, +4,9 % au T2, +3,5 % au T3), rencontre une **réelle baisse au T4 2024** (-4,9 %).

En ce qui concerne les créations d'associations, le nombre d'établissements en Normandie qui était en chute depuis le deuxième semestre 2023, connaît une reprise depuis le troisième trimestre 2024 (+0,3 % au T3 et +0,2 % au T4).

Les emplois au sein des **coopératives** qui depuis la sortie de crise sanitaire semblaient traduire une réelle dynamique coopérative en Normandie avec une croissance toujours positive (en comparaison à l'année précédente à la même période) **décroit légèrement en T4 2024** (-0,3 %). Il convient tout de même de souligner que **la croissance de l'emploi est positive sur les autres trimestres de l'année** (+0,8 % au T1, +1,3 % au T2 et +0,8 % au T3).

Si la tendance est positive au sein des coopératives de commerce et de réparation automobiles (+4,2 %), elle est négative pour les coopératives de la construction (-1,6 %) et des activités financières et d'assurance (-1,6 %).

De manière générale, la **dynamique normande** de l'emploi ESS semble entrer dans une phase de **stagnation**. Il est tout même important de signaler le regain d'emplois des associations.

### Associations

**+ 0,3 % d'emplois,**  
soit 255 postes en plus  
Entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2023 et 2024

### Coopératives

**- 0,3 % d'emplois,**  
soit 21 postes en moins

### Fondations

**+ 0,7 % d'emplois,**  
soit 59 postes en plus

### Mutuelles

**+ 1,3 % d'emplois,**  
soit 75 postes en plus

## V. Évolution de l'emploi annuel ESS selon les principaux secteurs d'activité

Le secteur des **activités financières et d'assurance**, porté dans l'ESS par les banques coopératives et les mutuelles d'assurances, avait été impacté par la crise sanitaire avant d'entrer dans une phase de reprise continue avec sa plus grande progression en 2023.

En 2024, **l'emploi du secteur ralentit** avec une baisse de la croissance (+0,4 % en T1), puis avec une **baisse de l'emploi inédite** depuis le troisième trimestre 2022 : -0,4 % en T2, -0,3 % en T3 et -1,9 % en T4. En un an, l'emploi ESS des activités financières et d'assurance a perdu 151 emplois.

Cette année, seul le département de la Manche **créé quelques rares emplois** (+0,1 %). La baisse est la plus marquée au sein du département de la Seine-Maritime (-2,3 %). Le Calvados, l'Eure et l'Orne détruisent également des emplois dans le secteur mais dans un rythme relativement plus faible (-1,9 %, -1,2 % et -1,3 %).

**L'enseignement** qui avait connu un important rebond en sortie de crise, **se contracte** et **entame une baisse** de l'emploi à partir du troisième semestre 2024 (-0,5 % en T3 puis -2,5 % en T4).

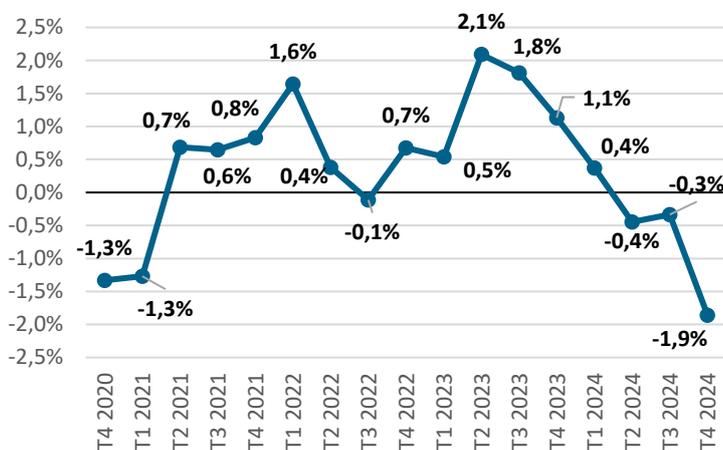
Si l'emploi dans l'enseignement ESS reste **stable** dans le département de la Manche au T4 2024, la **baisse** est **significative** dans les quatre autres départements (-1,0 % dans l'Eure, -2,5 % en Seine-Maritime, -3,3 % dans le Calvados et -3,8 % dans l'Orne).

Les activités pour la **santé humaine** confirment une **dynamique positive**. L'emploi au sein du secteur s'est maintenu durant la crise sanitaire en raison de l'importante sollicitation de la santé humaine pendant la pandémie, et connaît depuis une **croissance continue**. Sur l'ensemble de l'année 2024, l'emploi a augmenté de +1,9 % (+3,9 % au T1, +3,2 % au T2 et +2,4 % au T3).

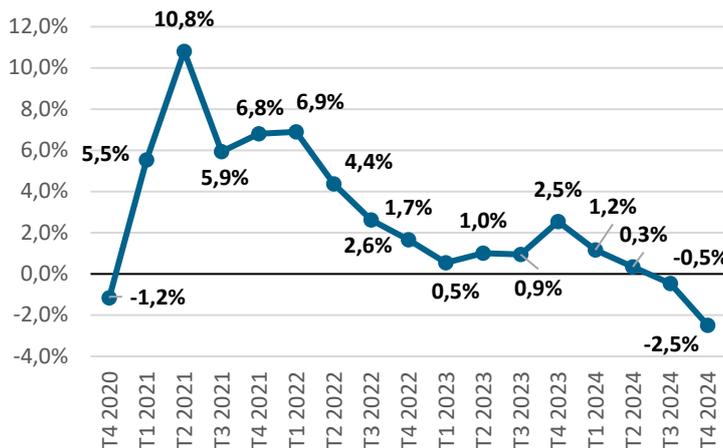
Après une dynamique positive à chaque trimestre depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2018, la Seine-Maritime connaît une **légère baisse** au quatrième trimestre 2024 (-0,2 %). La croissance de l'emploi de la santé humaine **continue de croître** au sein des autres départements (+0,8 % dans l'Orne, +1,1 % dans la Manche, +3,1 % au sein du département du Calvados et +5,5 % dans l'Eure).

**Graphiques** : Taux de croissance de l'emploi par trimestre en glissement annuel dans les différents secteurs de l'ESS

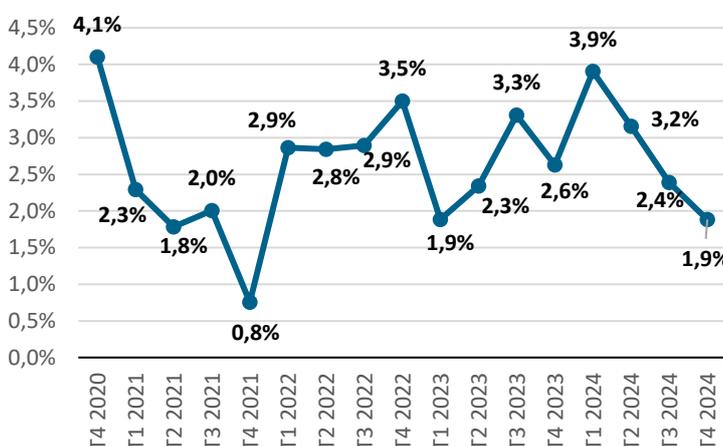
### Activités financières et d'assurance



### Enseignement



### Activités pour la santé humaine



## V. Évolution de l'emploi annuel ESS selon les principaux secteurs d'activité

Le secteur de **l'action sociale et de l'hébergement médico-social** est assez **stable** en termes d'emplois, mais a connu une légère baisse de l'emploi au deuxième semestre 2023. Sur l'année 2024, **l'emploi du secteur a augmenté** de +0,7 %. La croissance a même été positive sur l'ensemble de l'année (+0,1 % au T1, +0,3 % au T2, +1,7 % au T3).

L'action sociale sans hébergement pour personnes âgées connaît une croissance de +0,7 % au T4 2024. L'hébergement médico-social pour sa part, voit son emploi croître de +0,2 %.

L'emploi de l'hébergement médico-social baisse uniquement dans le département de la Seine-Maritime, mais augmente entre +0,2 % et le +0,5 % dans les quatre autres départements de la région.

Le secteur des **sports et loisirs se replie** au premier semestre 2024 (-1,8 % en T1 et -1,8 % en T2), avant de **rebondir au deuxième semestre** (+2,2 % au T3 et +1,4 % en T4).

Composé majoritairement de petites associations, le secteur est plus sensible à des variations de l'emploi.

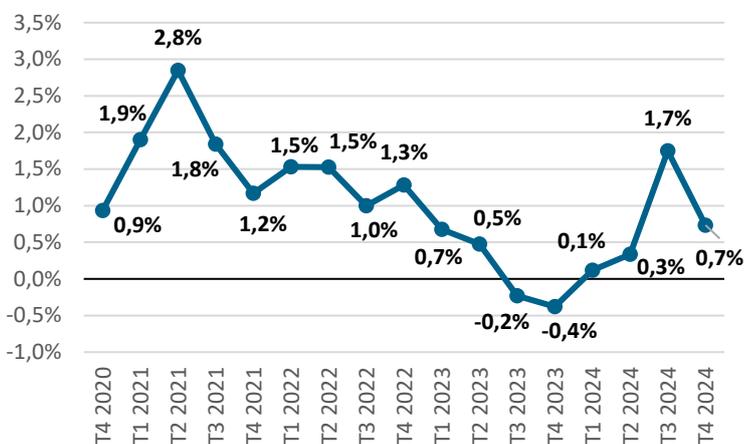
L'emploi des activités de sports et de loisirs **décroit fortement** dans le département de l'Eure (-4,1 %) et de manière plus légère dans l'Orne (-0,3 %). L'emploi **augmente** dans le Calvados, la Manche et la Seine-Maritime (+2,6 %, +4,7 %, +1,3 %).

On observe une **tendance à la baisse** des effectifs au sein des **activités culturelles**. Si le département de l'Eure reste stable, la **dynamique est négative** sur les autres départements avec une baisse de -11,8 % dans la Manche, -6,8 % dans le Calvados, -2,7 % en Seine-Maritime et -1,8 % dans le département de l'Orne.

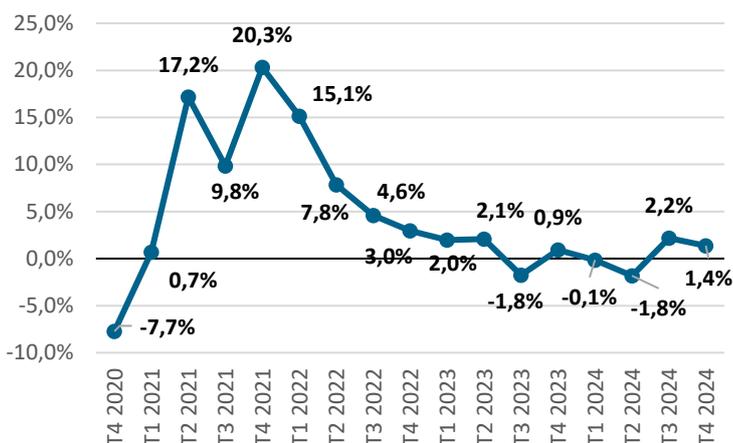
Le sous-secteur des arts et spectacles qui avait connu un très fort rebond en sortie de crise sanitaire, rencontre une baisse des effectifs de -4,6 %. Celui de l'édition et de l'audiovisuel voit ses effectifs décroître sur le deuxième semestre 2024 (-1,4 % en T3 et -1,2 % en T4).

**Graphiques** : Taux de croissance de l'emploi par trimestre en glissement annuel dans les différents secteurs de l'ESS

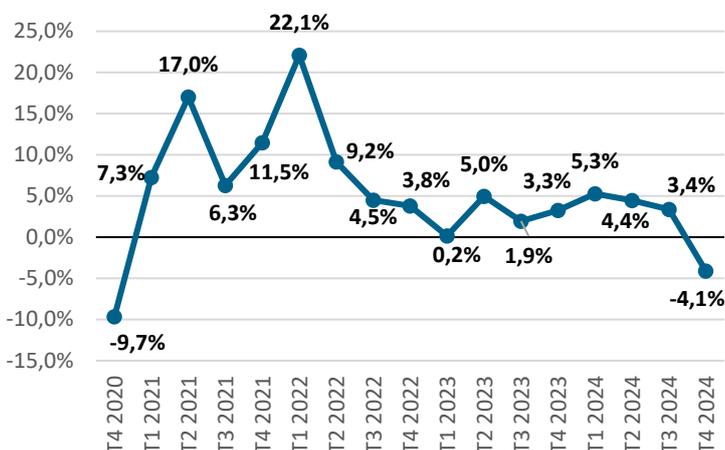
### Action sociale et hébergement médico-social



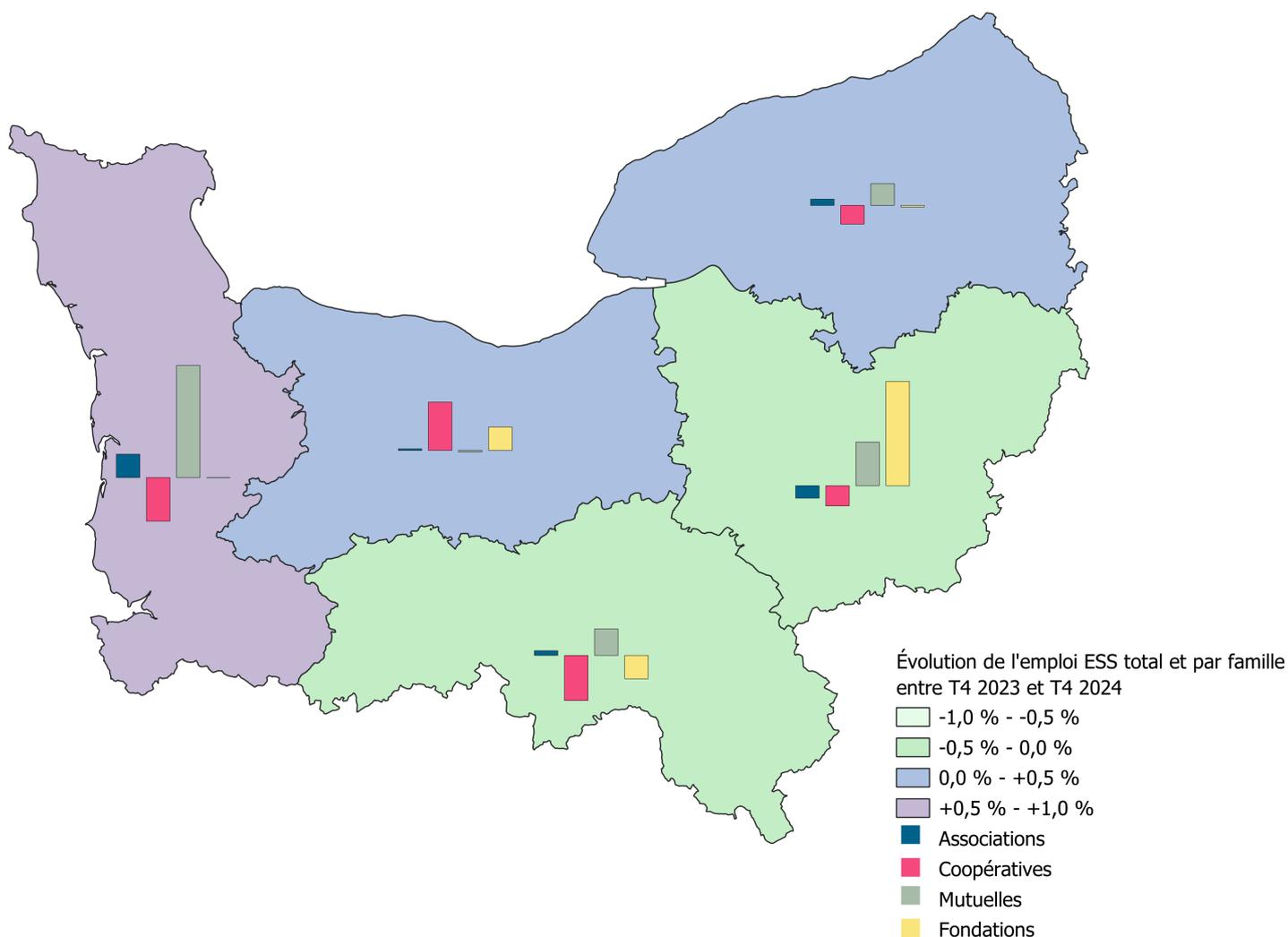
### Sports et loisirs



### Activités culturelles



## VI. Des évolutions d'emplois départementales



Au sein du **département de la Manche**, après une variation négative de l'emploi en 2022 (notamment en raison d'une chute de l'emploi associatif), l'année 2023 avait relancé la croissance (+0,45 %) qui **augmente encore en 2024** (+1,4 % en T3 et +0,7 % en T4).

On l'explique par un **véritable rebond au sein des mutuelles** (+7,2 % de l'emploi au quatrième trimestre) mais aussi par une **reprise au sein des associations dont l'emploi était en chute depuis 2022** (+1,5 %). Les fondations dont les effectifs étaient en croissance l'an passé, sont dans une phase de stabilisation. L'emploi au sein des coopératives, qui avaient augmenté en 2023 connaît une chute de -2,8 % sur l'année 2024.

C'est la Manche qui en 2024 maintient la plus importante dynamique de création d'emplois.

Le **Calvados** confirme sa **dynamique positive** de l'emploi (+0,5 % en 2024). Il est à noter que le département du Calvados est le seul au sein duquel **l'emploi des coopératives croît** (+3,1 %). Les effectifs des associations augmentent très légèrement (+0,1 %), tandis que ceux des **mutuelles se contractent** (-0,1 %). Les fondations voient leurs effectifs augmenter de +1,5 %.

La **Seine-Maritime** maintient également sa **tendance positive** (+0,4 %). Comme l'an passé, et logiquement en raison de la population sur le territoire, c'est en Seine-Maritime qu'on note le plus de créations d'emplois (+153).

La tendance de l'emploi est toujours légèrement à la baisse dans le département de **l'Orne** (-0,1 %). Si les mutuelles continuent d'augmenter leurs effectifs (+1,7 %). Mais cette hausse **ne parvient pas à contrebalancer la perte d'emplois** observée au sein des coopératives et des fondations..

Même dynamique dans **l'Eure** avec une perte d'emplois ESS (-0,1 %) même si celle-ci est bien moins importante que l'an passé et s'apparente davantage à une **stabilisation des effectifs**. L'Eure connaît pourtant un important regain au sein des fondations (+6,7 %) mais en nombre d'effectif la perte est plus importante au sein des associations et des coopératives.

Dans la **zone d'emploi de Caen**, la croissance de l'emploi est de +0,4 % sur l'année 2024,. Elle est de +1,1 % au sein de la **ZE de Rouen**. En revanche elle est de -2,0 % au sein de celle du **Havre**.

## ZOOM : Sociétés commerciales de l'ESS (SCESS)

---

La loi Hamon intègre au champ historique (associations, coopératives, mutuelles, fondations) **les sociétés commerciales de l'ESS**, pour contribuer au changement d'échelle de l'ESS et inclure les organisations issues du mouvement de l'entrepreneuriat social.

Pour cela, ces sociétés commerciales non coopératives doivent respecter et intégrer, dans leurs statuts, plusieurs principes :

- La recherche d'une **utilité sociale** à titre principal ;
- Une **gouvernance démocratique** ;
- Le **report à nouveau de leurs bénéfices** ainsi que la création d'une **réserve obligatoire** ;
- Une **interdiction d'amortissement** et de **réduction du capital**

### Définitions

---

La **masse salariale** (Assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **glissement annuel** compare la valeur d'une grandeur à deux dates. Par exemple, le glissement annuel d'une variable à un trimestre T donné correspond au taux d'évolution (en %) obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au même trimestre de l'année précédente (T-4).

À ce jour, la CRESS Normandie ne dispose pas de données statistiques sur les sociétés commerciales de l'ESS. En effet, les tribunaux de commerce en charge de l'enregistrement des sociétés commerciales de l'ESS n'ont pas pour mission de consolider ces données sur l'ESS.

Afin d'y remédier et dans l'optique d'obtenir l'ensemble des données de l'ESS pour la représentation la plus proche de la réalité, le **réseau des Observatoires des CRESS et ESS France** ont engagé une **démarche de partenariat avec le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce** afin de pouvoir publier une liste complète des sociétés commerciales de l'ESS.

Le **salaires moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

## Le réseau des Observatoires de l'économie sociale et solidaire

*L'organisation du réseau s'articule autour de l'observatoire national de l'ESS, animé par ESS France, et les observatoires régionaux de l'ESS, portés dans les territoires par les CRESS. Le réseau des observatoires de l'ESS a pour mission légale de contribuer « à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire », ainsi que de « tenir à jour et assurer la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire » (article 6 de la loi du 31 juillet 2014).*

**Directeur de la publication : Pierre-Édouard MAGNAN – Président**  
**Rédaction : Fanny DECAUX – Chargée d'études ORESS**  
**Conception, réalisation : Image In France/CRESS Normandie Muriel MAURICE-JUHASZ**  
**Vous pouvez retrouver les publications de l'Observatoire sur le site de la CRESS Normandie : [www.essnormandie.org](http://www.essnormandie.org)**



L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Normandie bénéficie du soutien de la Région Normandie et de l'Etat.

